

Vendredi 6 mars 2015, communiqué de presse

BILAN D'ACTIVITES DU POINT D'ACCES AU DROIT (année 2014)

Qu'est-ce qu'un Point d'Accès au Droit ?

Créé en 2010, le Point d'Accès au Droit (PAD) de la COBAS est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce sont des lieux d'accueil gratuits, permanents, gérés par du personnel non judiciaire (souvent un agent territorial) qui permettent d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. C'est un service public caractérisé par l'égalité d'accès et l'accessibilité. L'information juridique est délivrée par des juristes du secteur associatif et des professionnels du droit.

Le Conseil Départemental de l'Accès au droit (C.D.A.D), un Groupement d'Intérêt Public pour une politique départementale de développement de l'Accès au Droit.

Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public doté de la personnalité morale, placé sous la **présidence du Président du Tribunal de Grande Instance du chef-lieu du département**. Le CDAD a pour mission essentielle de définir et de mettre en œuvre une politique de développement de l'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des personnes les plus démunies, dans des lieux accessibles à tous.

L'aide à l'accès au droit consiste à offrir différents services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes.
- d'orientation vers les organismes, services ou professionnels chargés d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits, par exemple : un conciliateur de justice, un médiateur, un avocat, un notaire.
- d'aide pour accomplir les démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation.
- d'assistance au cours de procédures non juridictionnelles, pour permettre à une personne d'être assistée par un professionnel compétent et auprès des administrations pour obtenir une décision administrative ou exercer un recours administratif. (les commissions de surendettement).
- de consultations juridiques et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques (par exemple, un contrat de location, un acte notarié, une demande de régularisation de titre de séjour, un PACS...) par des professionnels habilités : avocats, notaires.

Ainsi , l'aide à l'accès au droit vise à permettre à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite de pouvoir en dehors de tout procès, connaître ses droits et obligations et/ou être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations, grâce à l'intervention de professionnels habilités ou d'associations spécialisées.

Le CDAD, pour le développement de l'accès au droit dans différents lieux du département :

Le CDAD inscrit sur un territoire vise à garantir au plus grand nombre d'habitants du département l'accès à une information juridique de qualité. Pour cela, il s'appuie sur les différents dispositifs existants dont il assure le développement après en avoir dressé l'inventaire et identifié les besoins. Il s'agit principalement des Maisons de Justice et du Droit (MJD), des Points d'Accès au Droit (PAD), des Relais d'Accès au Droit (RAD) qui sont « labellisés » par le CDAD

Rappel des services proposés au sein du Point d'Accès au Droit de la COBAS et prise de rendez-vous : (voir plaquette)

Pour les consultations avec les associations, la prise de rendez-vous se fait au 05.57.15.80.20 ou pad@agglo-cobas.fr.

Le PAD a récemment déménagé, il se trouve désormais à quelques dizaines de mètres de la Maison des Saisonniers :

Passage de la Traîne (face au port de La Teste) - 33260 LA TESTE DE BUCH

Personnes présentes

Personnalités :

- Madame Dominique CHRISTIAN Sous-préfète d'Arcachon
- Madame Marie-Hélène DES ESGAULX Président de la COBAS
- Monsieur Jean SEITHER Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux et Président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde
- Madame Marie-Madeleine ALLIOT Procureur de la République, Commissaire du Gouvernement
- Monsieur Jean-Luc YBRES, Président du Tribunal d'Instance d'Arcachon
- Monsieur Jérôme DIROU, Vice-bâtonnier de l'Ordre des Avocats
- Maître Patrick LATAPYE Président de la Chambre Départementale des Notaires
- Madame Françoise COURALET Secrétaire Générale Sous-Préfecture d'Arcachon
- Madame Julie FARFART Secrétaire Générale du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Gironde
- Madame Emilie MONNIER Directrice de greffe du Tribunal d'Instance d'Arcachon

Membres de la Commission Solidarité de la COBAS:

- Madame Françoise LEONARD-MOUSSAC, présidente de la Commission
- Madame Michèle BOURGOIN,
- Madame Martine CAUSSARIEU,
- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD,
- Madame Monique GUILLON,
- Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD.
- Madame Brigitte GRONDONA,
- Madame Annie DUROUX,
- Madame Sylviane STOME,

Représentants des services et associations :

- Maître Sandra CATHELOT, avocate
- Maître Françoise DUCOUREAU, notaire
- Maître Guillaume LORIOD, notaire
- Monsieur José ANTUNES, Responsable d'unité éducative Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Monsieur Philippe MONSCAVOIR, Directeur Départemental du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Madame Nathalie DEMAI, Conseillère du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Monsieur Jean-Roger CAROULLE, Délégué du Défenseur des Droits
- Monsieur Georges BILBAULT, Conciliateur de Justice
- Monsieur Francis-Bertrand MONTALIEU, Conciliateur de Justice
- Monsieur Yannick BILLOUX, Directeur de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement
- Madame Armelle DENIS-ROUDEAU, Directrice Contrôle Judiciaire Socio Educatif Association Laïque du PRADO
- Monsieur Jean-Tristan MOTTIER, Contrôle Judiciaire Socio Educatif Association Laïque du PRADO
- Madame Laurence REISS, Directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- Monsieur Jacky DARNAUZAN, Familles en Gironde (surendettement)
- Madame Hélène RYST, Famille en Gironde (Point Ecoute Famille)
- Madame Mireille LEGRAS-VALLET, Coordonnatrice VICT'AID
- Madame Armelle CHAMBON, psychologue VICT'AID
- Madame Sophie BAUS, juriste VICT'AID

Contact presse:

COBAS : Caroline Gentile, Chargée de Communication: 07 88 00 08 05

PAD : Bilan de fréquentation 2014 :

	Fréquence mensuelle des permanences	Nombre de permanences	Nombre de rendez-vous	Nombre de bénéficiaires	Dont COBAS		Hors COBAS
Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL	3 demi journées	33	221	221	181	82%	40
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	3 demi journées	36		233	212	91%	21
VICT'AID Institut Don Bosco	6 demi journées	52	222	153	86	56%	67
Familles en Gironde - Surendettement	4 demi journées	49	130	75	65	87%	10
Groupe de parole (CIDFF-VICT'AID)	2 demi journées			7	0	0%	0
Avocats	1 demi journée	11	23	23	18	78%	5
Notaires	2 heures	4	23	23			
Notaires "Rencontres notariales 2014"	1 journée / an		43	43			
Familles en Gironde - Point Ecoute Famille	4 demi journées	22	176	230	166	72%	64
Conciliateur de Justice M.BILBAULT	3 demi journées	36	92	92	92	100%	0
Conciliateur de Justice M. MONTALIEU	2 demi journées	22	136	136	129	95%	7
Délégué du Défenseur des Droits	2 demi journées	20		43	30	70%	13
Contrôle Judiciaire Socio Educatif Prado	4 demi journées		161	19	18	95%	1
Réparation Pénale Prado	en fonction des besoins			26	26	100%	0
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation SPIP	16 demi journées	52	632	109	109	100%	
TOTAL GENERAL :				1 433			